



## **Comité de suivi « Transfert de la taxe d'aménagement » (7<sup>ème</sup> séance)**

**du 29 avril 2024.**

Le document préparatoire unique consiste dans un fichier Powerpoint de présentation, de 33 pages, avec l'entête du (MTECT).

À l'appui de la réunion de ce comité de suivi, l'administration a transmis la version mise à jour du Powerpoint de présentation du dispositif d'accueil des agents du MTECT (Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires) au sein de la DGFiP. Elle comporte notamment des améliorations qui concerne la phase 3 du transfert au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Un retour d'expérience des précédentes phases a été réalisé avec un recensement notamment des difficultés rencontrées par les directions de la DGFiP, par les agents transférés et par les services concernés par l'arrivée de cette nouvelle mission.

Cela a permis de mettre en avant certaines difficultés ponctuelles au niveau de la rémunération de certains agents transférés, notamment de catégorie B, qui disposaient au MTECT d'un dispositif indemnitaire plus favorable.

Il ressort de ce RETEX qu'il convient de mutualiser les bonnes pratiques RH pour améliorer le dispositif d'accueil de la phase 3 du transfert, notamment en clarifiant les rôles respectifs des services de gestion RH entre le MTECT et la DGFiP.

La phase 3 concerne à ce jour 34 agents du MTECT (21 B et 13 C) retenus sur les 115 emplois transférés.

### Rappel :

Phase 1 : 16 agents « préfigurateurs » de catégorie B au 1<sup>er</sup> septembre 2022, dont un a réintégré le MTECT.

Phase 2 : 76 agents B et C au 1<sup>er</sup> septembre 2023 parmi lesquels 9 ont demandé leur réintégration au MTECT.

Sur ces deux phases 175 postes étaient ouverts au transfert mais seulement 82 agents sont arrivés, soit un nombre d'emplois non pourvus de 93.

Pour la phase 3, 115 postes sont ouverts au transfert mais seulement 34 agents du MTECT ont été retenus pour rejoindre la DGFIP, soit un nouveau déficit de 81 emplois non pourvus.

Au final, sur les 290 postes à transférer à la DGFIP, seuls 116 auront été pourvus par des agents du MTECT, soit un transfert réel de seulement 40% des effectifs prévus. Il manquera donc, à l'issue de cette opération, 174 agents dans les services pour remplir la mission transférée.

Ces chiffres en disent long sur l'attractivité réelle de la DGFIP auprès des collègues du MTECT. Ils font écho au manque d'attractivité globale de la DGFIP qui peine à recruter pour combler ses besoins en personnel.

À l'heure où Bruno Lemaire parle de transférer le versement de certaines aides de l'État réalisées par différents opérateurs à la DGFIP, nous sommes en droit de nous inquiéter sur les conséquences pour les agents de la DGFIP. Nous ne pouvons accepter que les missions transférées ne s'accompagnent pas d'agents réels pour faire face à une charge de travail supplémentaire qui sera bien réelle.

Au plan métier, il faut préciser que la règle pour tous les agents qui arrivent dans les services fonciers sera la polyvalence. Les agents du MTECT verront leur champ de compétences métiers étendus à l'ensemble des missions exercées (foncière, fiscale et documentaire) et les contrôleurs pourront également avoir un rôle d'encadrement et d'expertise. Ces conditions ont pu rebuter certains collègues du MTECT.

L'ENFiP assurera une formation initiale généraliste aux agents transférés, puis une formation de pré-spécialisation sur les missions foncières avec un tutorat systématique. Cette formation sera complétée par la formation continue classique.

Les outils informatiques des missions foncières vont également évoluer, mais cela a fait l'objet d'un groupe de travail spécifique.

Sur un plan plus général, un plan d'action pour tous les agents des services fonciers prévoit l'évolution des formations qui portera notamment sur la scission de la formation TU en deux actions distinctes, l'une théorique et l'autre pratique sur GestionTU. Une base école sera aussi mise en place avec des cas pratiques.

Le plan d'action prévoit aussi que la documentation va évoluer notamment avec la création de fiches métier et sur la gestion des cas complexes.